

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 10 décembre 2008

Participants : Sylviane Noel ; Marie Pierre Martin ; Laurent Tessier ; Alain roux ; Claude Maistre ; Christophe Roux ; Fernand Remark ; Emmanuel Pricot ; Christian Henon ; Marjorie Guffon-Loos

Absent: Philippe GARCIN – pouvoir donné à Laurent TESSIER

Marie- Pierre MARTIN est nommée secrétaire de séance

Début de la séance à 18 h 00

A- Préparation du ski / Tourisme

1 – Fixation des prix de location et des consommations :

Une mise à jour des tarifs de location du matériel de glisse et des consommations a été réalisée par la commission des finances en concertation avec la commission ski.

La plupart des tarifs restent globalement stables par rapport à l'année dernière afin de promouvoir notre station comme une station familiale accessible.

L'ensemble du conseil municipal approuve ces tarifs (librement consultables en Mairie)

2 – Création de postes de travailleurs saisonniers :

La municipalité a cherché à rationaliser au mieux nos besoins en personnel pour cette saison de ski. Ainsi, sont embauchés : un dameur, 2 pisteurs, 1 régisseur, 1 hôtesse d'accueil, 2 perchmans et 3 extra. L'ensemble du conseil municipal approuve ces choix.

3 – Approbation des conventions fixant les tarifs des ambulances, des frais de secours SDIS, des interventions du service de secours des pistes:

Il a été décidé de reconduire les différentes conventions concernant l'organisation des secours sur le domaine skiable. Les tarifs à appliquer pour les différentes interventions ont été approuvés par l'ensemble du conseil municipal, à savoir :

- intervention du pisteur secouriste pour blessure légère : 50 €
- évacuation du blessé par le pisteur-secouriste (des pistes vers le foyer ou le parking des Chavannes : 165 €
- intervention des sapeurs pompiers de Cluses ou de Scionzier : 144 €
- intervention des ambulances ATS : 130 €

Pour les secours réalisés par le pisteur-secouriste, un titre de recette établi par le trésor public sera adressé directement à l'intéressé.

4 - Détermination des heures d'ouverture de la station de ski :

Il a été décidé de reconduire les horaires appliqués l'année passée :

Décembre – janvier : de 9h30 à 16h30

A partir de février : de 9h à 17h

5 - Régie de recettes pour l'encaissement des produits du foyer :

Le foyer agissant au nom et pour le compte de la commune, il est obligatoire de créer une régie de recettes lui permettant l'encaissement des produits de location de matériel, vente de forfaits et consommations.

Cette décision est approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

6 – Projet de création d'un office de tourisme sous forme associative :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de créer un Office du Tourisme sous forme associative, qui permettrait à notre commune une meilleure identification au niveau touristique.

En effet, ce genre de structure nous permettrait d'avoir une identité propre (nos référents sont actuellement soit l'OT du Reposoir soit l'OT des Villages du Faucigny) et faciliterait ainsi notre communication touristique. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

8 – Soutien à la candidature de la Haute-Savoie en vue des Jeux Olympiques d'hiver 2018 :

L'ensemble des communes de Haute-Savoie est invitée à délibérer pour manifester son soutien pour la candidature de la Haute-Savoie aux JO de 2018. Madame le maire est autorisée par l'ensemble des conseillers à signer cette délibération.

B - Budget

1 – Tarif des ordures ménagères 2009

Pour l'année 2008, le budget des ordures ménagères affiche un résultat excédentaire d'environ 8 200 €. Considérant d'une part qu'une augmentation de 40 € par foyer a été décidée entre 2006 et 2007 et d'autre part que la situation économique générale risque de peser sur le budget de bon nombre de nos administrés, la redevance ordures ménagères n'augmentera pas pour l'année 2009.

Par ailleurs, un regroupement de nos collectes d'ordures ménagères avec celles du Reposoir est à l'étude dans le but d'en diminuer le coût. Ce projet est en bonne voie, il reste à le finaliser avec la COVED

2 – Tarif de l'eau 2009 :

Tout comme pour le budget Ordures Ménagères, ce budget est excédentaire.

Une délibération de fin 2007 a augmenté la part communale à 0.7371 euros le m3 pour 2008. Après vérifications des tarifs appliqués dans les autres communes du bassin, la commune de Nancy est positionnée dans le haut de la grille tarifaire du secteur. Le Conseil Municipal décide donc de ne pas augmenter cette part pour l'année à venir. Il sera également demandé à la SAUR la possibilité de geler leur part cette année.

Il a été constaté chez bon nombre des administrés une augmentation significative de leur facture d'eau par rapport à l'année dernière. La municipalité est parvenue à régler ce problème : les personnes intéressées par ces dysfonctionnements seront très prochainement contactées par la SAUR pour une régularisation de leur situation sur une base tarifaire 2006 et la mise en place d'un échéancier de paiement pour les personnes qui le souhaitent.

3 – Délibérations modificatives budget général :

En vue de la prochaine saison d'hiver, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver plusieurs délibérations modificatives relatives au budget du ski afin d'approvisionner certains comptes pour le règlement de factures en cours ou à venir. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances globales de la commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

4 – Détermination du montant des cautions dans le cadre de la location de la cure et de la salle polyvalente :

Lors de la modification des prix de location des salles communales, le tarif des cautions n'a pas été abordé. Il est donc décidé de demander systématiquement 2 chèques, l'un pour garantir les dommages matériels éventuels, l'autre pour garantir le bon nettoyage de la salle.

Les montants suivants seront appliqués :

- Caution « dommages matériels » :
 - * salle polyvalente : 1 350 €
 - * foyer de ski : 650 €
 - * cure : 350 €

- Caution « ménage » :
 - * 150 € quelle que soit la salle.

De plus, il est rappelé que pour chaque location, une attestation d'assurance sur laquelle figure la **date d'utilisation** de la salle sera demandée.

5 – Titre de recettes à émettre à la suite d'un accord passé entre la commune et Lous P'Tious :

Depuis quelques années, l'association Lous P'Tious supporte une partie des frais engendrés par les sorties piscine et ski. Or, après vérification, il semble qu'une partie des frais qui auraient dû être pris en charge par l'association ont été payés par la Commune ces deux dernières années. Un titre de recettes d'un montant de 4 948.76 € sera émis afin de couvrir ces dépenses.

3 - Personnel

1 – Détermination des périodes d'astreinte de Pierre MARCHAND :

Pour cette année, la période d'astreinte a été fixée du 17 novembre 2008 au 29 mars 2009.

2 – Création d'un poste d'agent d'entretien :

En vue de réduire significativement le poste budgétaire « entretien des bâtiments communaux », le contrat passé avec la société SSN a été rompu depuis le 15 novembre dernier. Afin d'assurer ces tâches d'entretien, un poste d'agent d'entretien a été créé à cette date, et c'est donc maintenant Madame Sylvie GUILLOT qui assure le ménage de l'école et de la garderie. Le Conseil Municipal approuve cette création de poste à l'unanimité.

3 - Indemnités kilométriques :

Madame le Maire expose au conseil Municipal qu'il convient d'approuver le nouveau barème de remboursement des frais kilométriques applicables au personnel. Le conseil municipal approuve ce nouveau barème à l'unanimité.

4 - Divers

1 – Intercommunalité :

Depuis les dernières élections, des pourparlers sont en cours au sein du SIVOM de la Région de Cluses en vue de la création d'une Communauté de Communes, regroupant les communes de Magland, Cluses, Scionzier, Marnaz, Theyez, Mont-Saxonnex, le Reposoir, Marignier, Nancy sur Cluses, Saint-Sigismond, Arâches et Chatillon sur Cluses.

Une scission s'est fait jour dernièrement entre ces douze communes : en effet, les Maires des communes de Magland, Cluses, Scionzier, Marnaz, Theyez et Mont-Saxonnex ont signé une

déclaration conjointe, adressée aux 6 autres maires, établissant des principes préalables « intangibles » à la constitution de cette future communauté de communes : parmi ces principes, figure notamment la mise en place d'une nouvelle taxe sur les ménages pour financer cette future intercommunalité, mettant d'emblée en retrait tout principe de solidarité qui doit prévaloir dans une structure comme celle-ci

Notre commune, comme celle du Reposoir, Marignier, Saint-Sigismond, Arâches et Chatillon sur Cluses, a rejeté en bloc cette proposition dans la mesure où aucun choix ne peut être arrêté avant qu'une étude juridique, technique, administrative, financière menée par un cabinet indépendant nous permette d'opter, en toute connaissance de cause, pour les solutions les plus adaptées à notre territoire. Notre commune défendra donc la mise en place de cette étude menée sous l'égide du SIVOM de la Région de Cluses.

4 – Questions diverses

- Ski :

La commission ski est entrée en contact avec différentes associations de la commune afin de mettre en place des animations durant la saison. Collaboration avec la commission finances dans le but de mettre en place une gestion claire de la station, permettant de retracer au mieux les dépenses et les recettes dans les différents postes (location de matériel, consommations, etc).

La vente des forfaits de ski à titre promotionnel sera faite jusqu'au 11 janvier 2009. L'âge limite pour le passage du forfait enfant au forfait adulte est 12 ans. Seul l'achat du forfait adulte donne droit aux coupons de réduction.

- Bois : le directeur de l'ONF n'a toujours pas communiqué ses conclusions s'agissant du litige qui nous oppose à la Scierie Bétemps. Une relance de ce dossier va être faite par Madame le Maire, sous couvert de Monsieur le Préfet.

- Voirie / réseaux :

Une rencontre a eu lieu entre les élus et les représentants d'Halpades au sujet de l'affaissement du terrain à proximité des Maisons HLM. Il a été confié à la société Equaterre, l'étude et le renforcement des fondations de la maison de Mr et Mme MARCHAND.

Un bilan d'accessibilité aux bâtiments communaux et voies publiques pour les personnes à mobilité réduite a été réalisé par la DDE. La loi nous impose en effet d'établir avant la fin décembre 2009 un planning des modifications nécessaires envisagées pour la mise en conformité.

La société SFR, dont l'émetteur était jusqu'alors installé sur le mas du local TDF à Romme, se souhaite aujourd'hui installer son émetteur sur un mas autonome. La municipalité souhaite permettre à la société SFR d'installer ce mas à proximité immédiate du local TDF afin de ne pas multiplier le nombre de sites pourvus de ces installations sur la commune. Des études de faisabilité technique vont être menées dans les prochains jours afin d'étudier cette possibilité.

En cas de verglas constaté **sur les voies publiques**, les habitants du village sont autorisés à prendre du sel de déneigement dans le garage communal.

- Jeunesse : La commune va prochainement acheter une table de ping-pong, équipement réclamé par les jeunes lors de leur rencontre avec la municipalité

- Bâtiment : La municipalité a fait appel à un économiste en vue de l'établissement du cahier des charges et du suivi des travaux pour la rénovation du toit de la cure et les travaux de rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de la mairie.

Clôture de séance à 21 heures.